

Objet : Calendrier des épreuves de fin d'année

Membres du Conseil d'établissement,

Le 30 octobre 2018, dans le cadre de la rencontre du Comité de participation professionnelle (CPP), les représentants de la Commission scolaire déposaient aux enseignants, aux fins de consultation, le document *Calendrier des épreuves de fin d'année*. C'est à ce moment que nous apprenions que le département des Ressources éducatives avait décidé de modifier les dates de passation des épreuves uniques de français écrit de la 4^e année du primaire. En effet, les examens de production écrite, prévus du mardi 4 juin au jeudi 6 juin 2019, ont été mis à l'horaire de la façon suivante :

- Mardi 4 juin : mise en situation
- Mercredi 5 juin : pause
- Jeudi 6 juin : plan et rédaction du brouillon
- Vendredi 7 juin : correction et mise au propre

C'est par prévention que le département des Ressources éducatives a justifié ces changements de dates. En somme, il affirmait qu'il faudrait possiblement accommoder certains élèves qui risqueraient de s'absenter en raison de leur pratique religieuse durant la journée du 5 juin.

À la suite de cette rencontre, les enseignantes et les enseignants de chacun des milieux ont pu analyser le calendrier des épreuves de fin d'année. Les changements de dates des épreuves de 4^e année ont suscité beaucoup de réactions parmi les enseignantes et les enseignants puisque d'un point de vue pédagogique, ils ne pensaient pas que cela soit dans l'intérêt primordial des élèves. Le 17 janvier, les représentants des enseignants ont présenté aux membres du comité de participation professionnelle (CPP) la recommandation unanime des enseignantes et enseignants de conserver les dates prescrites par le Ministère. Malheureusement, aucune des recommandations soumises aux Ressources éducatives n'a été retenue.

Aujourd'hui, donc, nous soulevons ce point à notre rencontre du Conseil d'établissement afin de vous faire part de notre désaccord avec cette décision. **Nous ne considérons pas que les changements apportés au calendrier des épreuves de 4^e année en français écrit répondent à des contraintes particulières et exceptionnelles**, comme mentionné dans l'Info/Sanction n° 18-19-12 du MÉESR. Bien que la Direction de la sanction des études

précise que ces modifications soient tolérées, nous nous questionnons sur le fait que la Commission scolaire impose ce choix par prévention et non en réponse à une réelle problématique soulevée par les milieux.

D'un point de vue pédagogique, nous demeurons convaincus que l'insertion d'une journée de pause entre la mise en contexte de l'épreuve d'écriture et la rédaction du brouillon ne répond pas aux besoins de la très grande majorité des élèves concernés. Le contexte d'évaluation de fin d'année engendre beaucoup d'anxiété chez les jeunes et cela nécessite énormément de préparation de la part des enseignantes et des enseignants pour soutenir leurs élèves. Amorcer la session des examens, pour ensuite y mettre une pause, puis y revenir de nouveau, n'est pas une pratique pédagogique optimale. Il est évident que le fait de procéder de cette façon aura des conséquences diverses auxquelles les enseignantes et les enseignants devront pallier. Et comme chaque enfant se développe différemment et qu'il faille répondre de façon spécifique à ses besoins, nous savons que le déroulement de ces examens deviendra variable et donc, la situation ne sera pas équitable pour tous les élèves.

Les Ressources éducatives nous ont expliqué la procédure qui indique, entre autres, qu'il est interdit de parler de l'épreuve ou de revenir sur les concepts lors de la journée de pause ! Mais que répondrons-nous aux élèves qui auront oublié ou qui auront perdu le fil conducteur de la mise en contexte ? Comment pourrons-nous optimiser la démonstration de la compétence du français écrit des élèves, sans passer par une reprise minimale de l'intention d'écriture et des exigences associées en tenant compte des restrictions de temps prescrites dans le guide d'administration. De plus, nous pensons que la décision de changer les dates de ces examens ne tient pas compte des besoins particuliers des élèves à risque et en difficulté ainsi que des adaptations qui doivent être appliquées pour eux lors des périodes d'évaluation.

Nous comprenons les efforts d'accommodement dans le cadre des droits de la personne que la Commission scolaire tente de mettre en place en apportant une modification au calendrier des examens de fin d'année. Toutefois, nous estimons que cela se fera au détriment de la majorité des élèves. Fondamentalement, la Commission scolaire ne possède aucune donnée statistique qui démontre que le nombre d'enfants devant s'absenter pour des raisons religieuses représente une réalité particulière et exceptionnelle dans notre milieu. C'est pourquoi nous acheminerons de nouveau notre demande aux Ressources éducatives de la Commission scolaire et nous sollicitons votre appui aux propositions suivantes :

Nous avons reçu, le 4 février, les données de la Commission scolaire liées au taux d'absentéisme du 15 juin 2018, date de la fin du Ramadan cette année-là. Il y a, certes, une augmentation des absences dans certains milieux, mais les données ne font état

d'aucun motif pour ces absences. Il est important de savoir qu'il n'y avait pas d'épreuve du Ministère à cette date l'an dernier et qu'il s'agissait d'un vendredi. Nous considérons donc que la Commission ne dispose pas de données justifiant sa décision qui, rappelons-le, aura des conséquences sur un grand nombre d'élèves. Nous acheminerons donc de nouveau notre demande aux Ressources éducatives de la Commission scolaire et nous sollicitons votre appui aux propositions suivantes :

Les enseignantes et les enseignants proposent à la Commission scolaire d'annuler la modification de l'horaire de l'épreuve écrite de français de 4^e année du primaire et que la passation se déroule comme prévue les 4, 5 et 6 juin 2019.

Les enseignantes et les enseignants demandent à la Commission scolaire de procéder, pour la présente année, à une collecte de données qui permettra de quantifier le nombre d'élèves absents en raison de leur pratique religieuse et ainsi de déterminer, selon les chiffres, si nous faisons effectivement face à une réalité majoritaire, laquelle nécessitera la mise en place de mesures particulières et exceptionnelles pour les années futures.

Il n'est pas trop tard pour remédier à cette situation.

Les enseignantes et les enseignants de l'école